



Commune de Villegouge

Cahier des charges pour un contrat d'assurance Multirisques et flotte véhicules



Fait à Villegouge, le 2 mai 2017

Le Maire: **Jeanine MEDES**

A. Objet du marché:

Assurance Multirisque des Communes (RC & Biens Communaux) et flotte de véhicules.

Conformément au Code des Marchés Publics, la Commune de VILLEGOUGE lance une consultation pour s'attacher les services d'un prestataire qualifié dans l'assurance pour la garantie dommages aux biens, responsabilité civile + protection juridique, et flotte véhicules à compter du 1^{er} janvier 2018.

B. Type de procédure & publicité du marché

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE avec négociation possible.

Ce marché ne fait pas référence aux cahiers des clauses administratives générales. La municipalité se réserve le droit de ne retenir qu'une partie des garanties objet de la consultation ou de ne pas donner suite à la consultation. La consultation est soumise aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics. Ce document constitue le cahier des charges et le règlement de consultation.

C. Renseignements généraux, présentation de la commune

La commune de Villegouge compte 1291 habitants, elle est située à 12 km de Libourne, s'étend sur 1384 hectares et fait partie de la CDC du Fronsadais.

Le groupe scolaire comprend 6 classes (2 maternelles et 4 élémentaires), un restaurant pour les enfants accueillis à l'école. Les repas sont réalisés sur place.

La commune a mis en place une crèche dont la gestion est assurée par la Communauté de Communes. Les compétences voirie et ordures ménagères ont été transférées à la Communauté de Communes. La commune a délégué son service eau et assainissement au syndicat SIAEPA, l'éclairage public et les réseaux électriques au SDEEG.

La Fête locale, avec feu d'artifice, est organisée par la commune en juillet sur la voie publique. La commune dispose d'un PLU, approuvé le 1^{er} juillet 2013.

D. Liste des biens et des véhicules à assurer

<u>bâtiments, propriétaire non occupant :</u>				total (m²) :	1246
N° du bien	ensemble	Dénomination	adresse (33141 Villegouge)	surface (m²)	surfaces louées
1	Multiple Rural	lot1 (mini market)	6, route des Acacias	136	468
		lot2 (salon coiffure)	8, route des Acacias	43	
		lot3 (sanitaires publics)	3, place des Magnolias	16	
		lot4 (locaux médicaux)	12, route des Acacias	104	
		lot5 (maison de la Thérapie)	14, route des Acacias	108	
		lot6 (Salon Médico Social)	7, place des Magnolias	61	
2	logements loués	gendarmes	5, place de la Libération	116	254
3		gendarmes	9, place de la Libération	96	
4		cabinet d'œnologie	24, rue Principale	42	
5	locaux libres	logement	3, place de la Libération	90	315
6		ancien salon de coiffure	10, place du Général de Gaulle	21	
7		ancien cabinet d'infirmières	4, allée de l'Eglise	42	
8		ancienne écoles des sœurs	1, rue des Ecoles	162	
9	crèche	crèche (louée à la Communauté de Communes)	26, rue Principale	209	209

<u>bâtiments, propriétaire occupant :</u>				total (m²) :	2992
N° du bien	ensemble	Dénomination	adresse (33141 Villegouge)	surface (m²)	
10	Mairie	mairie (2 niveaux)	3, place du Général de Gaulle	420	420
10		Agence Postale	7, place de la Libération	48	48
12	Ecole de la Mairie	4 classes	12, rue des Ecoles	226	742
		salle jeux et dortoirs maternelles		130	
		restaurant scolaire et cuisine		180	
		garderie, bibliothèque, bureau directeur		120	
		préau		86	
13	Ecole de la Poste	2 classes+salle informatique	11, place de la Libération	186	306
		préau		80	
		couloirs, lavabos		40	
14	salles communales	salle polyvalente (2 niveaux)	6, allée de l'Eglise	160	540
15		salle des Fêtes dont local traiteur 81 m²	15, place de la Libération	380	
16	Eglise	Eglise avec vitraux, porche classé	1, allée de l'Eglise	450	450
17	autres	local services d'entretien	100, route des Genévriers	228	228
18		club house du foot	670, route des Genévriers	227	227
19		garage	11, place de la Libération	31	31

<u>ouvrages de génie civil, propriétaire :</u>			
N° du bien	ensemble	Dénomination	adresse (33141 Villegouge)
20		City Stade	365, route du Basque
21		2 terrains de tennis en extérieur	16, route des Genévriers
22		lagunage (géré par le syndicat)	311, chemin de Villemenan

La surface totale des bâtiments de **4238** m² (dont 1246 m² en propriétaire non occupant). Les bâtiments sont faits à plus de 90% de matériaux durs. Quelques bâtiments avec des pierres de taille.

L'église à un portail classé monument historique. Elle comporte quelques vitraux et une charpente en bois. Le monument aux morts est également inscrit en totalité au titre des monuments historiques.

La mairie dispose d'un ascenseur PMR extérieur.

Les archives communales sont entreposées à l'étage de la mairie. Les moyens de chauffage sont au gaz et à l'électricité.

flotte de véhicules communaux						
Dénomination	N° immat	date immat	type	N° identif	KM le	
Renault trafic	AN-070-FM	11/03/2010	FBLMD6		50162	17/03/2017
Renault kangoo	AN-787-FL	11/03/2010	FW1AF5		10978	20/03/2017
remorque AMC	non			4870PM33		
remorque Lider	EE-300-TD	24/08/2016	2L2101	VN52I260020160180		
tracteur Iséki avec chargeur frontal et broyeur	EE-063-CV	22/07/2016	TG6TG6490SA	TG6490000307		
Epareuse Ferri	non		T 380 D			
tondeuse Kubota	non					
tondeuse John Deer	non		X155R	1GXX155BKHH801751		

E. Risques à couvrir : Multirisque commune et flotte véhicules

1- Dommages aux biens

La garantie des biens immobiliers et de leur contenu doit concerner :

- incendie et risques annexes
- événements naturels
- dommages électriques
- dégâts des eaux et gel
- vols et détériorations immobilières
- bris de glace et de vitraux
- catastrophes naturelles
- émeutes, attentats et actes de vandalisme
- explosions
- défibrillateur extérieur
- mobilier urbain, bornes incendie
- tivolis et chapiteaux occasionnellement
- multirisque informatique (dommages matériel < 20000 € et frais de reconstitution des médias)

Franchises : optionnelles au cas par cas

2- Responsabilité Générale (civile et administrative) des Communes

Garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré par application des règles de droit civil ou de droit administratif en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers. Ceci pour tous dommages confondus (corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non consécutifs), y compris pour faute inexcusable.

3- Protection Juridique des communes

La protection juridique prend en charge les frais de procédures ou fournit les services découlant de la couverture d'assurance, en cas de différend ou de litige opposant un tiers à la collectivité, aux agents, aux élus mis en cause dans le cadre de leurs missions, y compris en cas de procédure pénales.

4- Responsabilité Atteinte à l'Environnement

Responsabilité « Atteinte à l'environnement » accidentelle et non accidentelle

5- Flotte de véhicules

Il est demandé de garantir :

- Dommages causés aux tiers
- Responsabilité civile et protection juridique
- Incendie
- Bris de glaces
- Vol
- Evénements climatiques
- vandalisme
- Accident corporel conducteur

Prendre en compte un bonus de départ de 50%.

Avec le contrat Flotte de véhicules, la collectivité doit être couverte :

- pour tous les dommages que les véhicules municipaux pourraient occasionner à des tiers, conduits par le personnel communal ou les élus.
- en tant qu'employeur, dans certains cas, pour les dommages subis par les agents municipaux dans le cadre d'un accident du travail avec un véhicule de la collectivité.
- par une garantie « Bris de machine » pour protéger les véhicules agricoles contre le risque de casse ou de détérioration (tracteur équipé de ses outils, tondeuses, pour 40000 €).

F. Marché

1- Durée du contrat :

Le contrat sera de un an, renouvelable par reconduction expresse, sauf dispositions particulières et contractuelles légales définies par le Code des assurances. Il peut être résilié moyennant un préavis de 2 mois avant la date d'échéance annuelle.

2- Date d'exécution du marché

1^{er} janvier 2018

3- Documents devant accompagner l'offre

- Projet de contrat d'assurance avec chiffrage poste par poste :
 - Dommages aux biens
 - Responsabilité Générale des Communes
 - Responsabilité Atteinte à l'Environnement
 - Protection juridique des communes
 - Catastrophes Naturelles
 - Taxe attentats
 - Et pour la flotte chaque véhicule séparément.

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;
- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L 5212-1 à L 5212-4 du code du travail ;
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- DC 4, Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants;
- DC 2, Déclaration du candidat;
- Présentation d'une liste des services exécutés au cours des cinq dernières années, pour des prestations similaires indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- Attestation d'assurance de la responsabilité professionnelle (Art. L530 2 du code des Assurances);
- Attestation de garantie financière prévue par l'art. L530 1 du Code des assurances, ou à défaut le mandat de la compagnie le chargeant expressément de l'encaissement des primes et du règlement des sinistres,
- Le n° ORIAS,
- Le mandat donné par la compagnie de présenter son offre d'assurance si l'acte d'engagement est signé du seul courtier;
- Note méthodologique sur l'organisation du service et précisions sur les services annexes. L'exercice de la profession est impérativement réservée à des sociétés d'assurance et personnes habilitées à présenter des opérations d'assurance en vertu des articles L 310 1 et suivants et L 511 1 et suivants du Code des assurances. Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation.

4- Renseignements complémentaires

L'Assurance couvrira a minima l'incendie et les risques annexes, le vol, le bris de glace et la responsabilité civile du propriétaire non occupant : ces risques constituent les garanties minimales

devant être souscrites (solution de base); les candidats pourront proposer des variantes tant sur des garanties supplémentaires que sur le montant des plafonds et des franchises.

Pour chaque assurance, préciser les montants de garantie (par année, par événement...), les franchises (relatives, absolues...), les conditions d'indemnisation (valeur à neuf, valeur vétusté déduite), les exclusions.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux.

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Si le dossier de consultation constitué n'était pas suffisant, les demandes de renseignements techniques complémentaires devront être faites par mail, adressées à la mairie, au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Les réponses à ces questions seront alors adressées à l'ensemble des candidats connus ayant demandé le dossier en mairie.

5- Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère prix, en référence aux garanties proposées (limites d'indemnisation par sinistre pour dommages aux biens assurés, exclusions, franchises, plafonds...) : 100 %.

6- Option

Chiffrer l'assurance multirisque du bâtiment du Multiple Rural de 468 m² seul en propriétaire non occupant, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017. Ce bâtiment qui est en finition devrait être disponible dès le mois de septembre.

7- Date limite de réception des offres :

Les propositions seront remises avant le **vendredi 2 juin à 12 heures** à :
Madame le Maire
3, place du Général de Gaulle
33141 Villegouge

Le candidat s'assurera de pouvoir prouver la date et l'heure de réception.

Adresse pour renseignements

Mairie de Villegouge, Tel.05 57 84 42 08, fax : 05 57 84 49 64

Adresse: 3, place du Général de Gaulle – 33141 VILLEGOUGE